



Assurance automobile ouverture de contrat

Par **ullgom**, le **16/06/2010 à 11:07**

Bonjour,rnrnMon assureur veut voir mon véhicule avant de signer le contrat, est-ce légal et le cas échéant, est-ce obligatoire ?rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **16/06/2010 à 12:35**

Bonjour,rnrnCe n'est pas illégal et ce n'est pas obligatoire. Si vous ne répondez pas favorablement à sa demande, il refusera la signature de votre contrat et il vous faudra aller voir la concurrence.

Par **ullgom**, le **16/06/2010 à 13:56**

Merci pour cette réponse, je m'y attendais un peu ...